



Questionnaire sur la capacité d'accueil des établissements touristiques

Formulaire à retourner avant le 15 février 2012

Courrier : CCBI - 42 av. Carnot - 56360 LE PALAIS / Fax : 02 97 31 49 46 / Mail : i.barbedor@ccbi.fr

Identité du propriétaire ou du gérant

Nom : Prénom :

Nom exact de la société :

N° SIRET :

Adresse comptable :

Email :

Capacité d'accueil en restauration 2012

Restauration n°1

Nom du restaurant :

Adresse sur l'île :

Périodicité : Activité à l'année
 Activité saisonnière (préciser du au)

Capacité de couverts :

Capacité totale en nombre de couverts :

Nombre de couverts en salle :

Nombre de couverts en terrasse :

Nb. : dans le cas où vous gérez plusieurs restaurants, imprimer l'exemplaire « formulaire complémentaire restaurant » via le site Internet de la CCBI - rubrique Actualités ou en le retirant au bureau de la CCBI.

Capacité d'accueil par hébergement 2012

Hébergement n°1

Nom de l'hébergement (s'il y a lieu) :

Adresse sur l'île :

Type : Hôtel Chambre d'hôte Meublé Camping Gîtes
 Village vacances Hébergement collectif

Classement : Non classé 1 clef, épi, étoile 2 clefs, épis, étoiles
 3 clefs, épis, étoiles 4 clefs, épis, étoiles

Périodicité : Activité à l'année
 Activité saisonnière (préciser du au)

Capacité d'accueil :

Capacité totale en nombre de personnes :

Pour les hébergements en dur :

- Nombre de chambres privatives (inf. à 4 pers.) :
- Nombre de chambres collectives (sup. à 4 pers.) :
- Nombre de personnes en chambres collectives :
- Nombre de chambres spécifiques pour le personnel :

Pour les hébergements en plein air :

- Nombre d'emplacements en tente :
- Nombre d'emplacements en caravanes :
- Nombre d'emplacements en mobile home et chalet :
- Capacité d'accueil en mobile home et chalet :
- Nombre d'emplacements spécifiques pour le personnel :

Nb. : dans le cas où vous gérez plusieurs hébergements voir au verso

Hébergement n°2

Nom de l'hébergement (s'il y a lieu) :

Adresse sur l'île :

Type : Hôtel Chambre d'hôte Meublé Camping Gîtes
 Village vacances Hébergement collectif

Classement : Non classé 1 clef, épi, étoile 2 clefs, épis, étoiles
 3 clefs, épis, étoiles 4 clefs, épis, étoiles

Périodicité : Activité à l'année
 Activité saisonnière (préciser du au)

Capacité d'accueil :

Capacité totale en nombre de personnes :

Pour les hébergements en dur :

- Nombre de chambres privatives (inf. à 4 pers.) :
- Nombre de chambres collectives (sup. à 4 pers.) :
- Nombre de personnes en chambres collectives :
- Nombre de chambres spécifiques pour le personnel :

Pour les hébergements en plein air :

- Nombre d'emplacements en tente :
- Nombre d'emplacements en caravanes :
- Nombre d'emplacements en mobile home et chalet :
- Capacité d'accueil en mobile home et chalet :
- Nombre d'emplacements spécifiques pour le personnel :

Nb. : dans le cas où vous gérez plus de 3 hébergements, imprimer l'exemplaire « formulaire complémentaire hébergement » via le site Internet de la CCBI - rubrique Actualités ou en le retirant au bureau de la CCBI.

Hébergement n°3

Nom de l'hébergement (s'il y a lieu) :

Adresse sur l'île :

Type : Hôtel Chambre d'hôte Meublé Camping Gîtes
 Village vacances Hébergement collectif

Classement : Non classé 1 clef, épi, étoile 2 clefs, épis, étoiles
 3 clefs, épis, étoiles 4 clefs, épis, étoiles

Périodicité : Activité à l'année
 Activité saisonnière (préciser du au)

Capacité d'accueil :

Capacité totale en nombre de personnes :

Pour les hébergements en dur :

- Nombre de chambres privatives (inf. à 4 pers.) :
- Nombre de chambres collectives (sup. à 4 pers.) :
- Nombre de personnes en chambres collectives :
- Nombre de chambres spécifiques pour le personnel :

Pour les hébergements en plein air :

- Nombre d'emplacements en tente :
- Nombre d'emplacements en caravanes :
- Nombre d'emplacements en mobile home et chalet :
- Capacité d'accueil en mobile home et chalet :
- Nombre d'emplacements spécifiques pour le personnel :

Nb. : dans le cas où vous gérez plus de 3 hébergements, imprimer l'exemplaire « formulaire complémentaire hébergement » via le site Internet de la CCBI - rubrique Actualités ou en le retirant au bureau de la CCBI.